

<http://www.afpen.fr/FLASH-INFO-FLASH-INFO,487.html>



FLASH INFO.../ FLASH INFO...

- Vie associative - Défense et Promotion de la psychologie à l'école -



Date de mise en ligne : jeudi 30 octobre 2014

**Copyright © AFPEN - Association Française des Psychologues de
l'Éducation Nationale - Tous droits réservés**

FLASH INFO .../ FLASH INFO ...

Réunion du G6 (ACOPF, AFPEN, SFP, SNES-collectif CO-Psychologues, SNP, SNUIPP-collectif Psychologues EN 1er degré), avec les représentants du cabinet du ministre.

Jeudi 26 Juin 2014

Pour l' AFPEN,
la présidente V. Le Mézec

Le groupe des 6 organisations de psychologues a présenté et soutenu le projet d'un corps unique des psychologues de la maternelle à l'université et d'un recrutement post master 2 de psychologie par concours externe et interne.

Confirmation lors de cette audience du projet du MEN de création d'un corps de psychologues rassemblant les psychologues travaillant dans le 1er degré et dans le 2nd degré, ce qui veut dire statut de psychologue pour les psychologues du 1er degré aussi.

C'est bien une avancée historique si elle se concrétise.

Le ministère a affirmé sa volonté d'aboutir sur ce dossier. Le recrutement se ferait par concours externe et interne. Le niveau de recrutement a été longuement discuté. Les organisations ont présenté les avantages d'un recrutement post master 2 de psychologie.

Le ministère réfléchit à plusieurs schémas possibles :

[-] recrutement post master 2 de psychologie (toutes mentions), puis une année de stagiarisation avec formation complémentaire (connaissance de l'institution scolaire, différenciations des connaissances pour les psychologues du 1er et du 2nd degré en fonction de leurs missions et de leurs champs d'exercices différents

[-] recrutement post master 1 de psychologie suivi d'une année d'étude pour obtenir un master 2 de psychologie (au choix parmi toutes mentions masters 2 de psychologie ou seulement une des mentions master 2 de psychologie - par exemple "éducation et formation") et ensuite d'une année de stagiarisation avec formation. Les psychologues seront ainsi tous titulaires d'un master 2 de psychologie, avec un cursus complet : licence, masters 1 et 2 de psychologie en conformité avec la loi sur le titre de psychologue.

Autre réflexion engagée sur les conditions permettant la "non fongibilité" 1er et 2nd degré, c'est à dire qu'il ne soit pas possible d'imposer à un psychologue du 1er degré de prendre un poste dans le 2nd degré et réciproquement. Plusieurs scénarios possibles :

[-] deux concours pour un même corps (c'est le cas pour les inspecteurs)

[-] ou un même concours, avec ensuite des formations complémentaires (parties communes et différenciées) pour chaque "métier".

FLASH INFO.../ FLASH INFO...

Réflexion du MEN sur la formation avec des modules communs de connaissance de l'institution, avec les professeurs d'école dans le cadre des ESPE.

Question : pourquoi ne pas élargir des modules communs aux autres professionnels : médecins, infirmiers, assistants sociaux, inspecteurs, CPE...?

Une réunion du Groupe de travail 14 est prévue le 10 Juillet (cabinet du Ministre et organisations syndicales).